

CHOIX DE LA FORMULE D'INSCRIPTION

PAIEMENT AU FORFAIT TRIMESTRIEL

• JOURS DE FRÉQUENTATION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Cocher le(s) jour(s) de fréquentation

Nous nous engageons à inscrire notre (nos) enfant(s) ci-contre au service de restauration scolaire de Solesmes du 1er septembre 2015 au vendredi 1er juillet 2016, le(s) jour(s) coché(s) ci-dessus, et déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire de Solesmes.

PAIEMENT AU TICKET

• JOURS DE FRÉQUENTATION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (à titre indicatif):

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Cocher le(s) jour(s) de fréquentation

EN CAS DE RÉGIME

En cas de régime, nous fournissons le repas de mon enfant qu'il consommera pendant le service de restauration scolaire.

Seul le temps d'accueil périscolaire sera décompté (soit 1 heure) au prix de 2 €.

MEDICAMENTS

Exceptionnellement tout médicament peut être administré à un enfant sur le temps périscolaire à condition que les parents remettent au personnel municipal responsable de l'accueil périscolaire l'ordonnance correspondant au médicament à administrer, et le médicament qui sera immédiatement mis au réfrigérateur par cet agent.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur du service de restauration scolaire de Solesmes.

Date

Signature :

MERCI DE BIEN VOULOIR FOURNIR UNE SERVIETTE DE TABLE A VOTRE ENFANT POUR LE REPAS

Document à remettre au secrétariat de mairie
AU PLUS TARD LE 3 AOUT 2015